

Le voilier Saga, porteur de projet, est enfin sur l'eau

Jean-Pierre Meunier avait entamé la construction de son voilier en 1981. Mais un accident le stoppe dans son élan. Le Saga, passé de main en main, navigue aujourd'hui grâce à plusieurs intervenants.

L'histoire

Jean-Pierre Meunier, le grand-père

En 1981, Jean-Pierre Meunier a un rêve : « Je veux construire un voilier et partir à l'aventure, aller de port en port, m'arrêter ici ou là pour y trouver du travail et voyager. » Alors, il achète des planches pour construire de ses propres mains un voilier de 12,40 m, avec une coque en bois. La construction avance mais, en 1988, un chariot élévateur défectueux vient briser le rêve et priver définitivement Jean-Pierre de l'usage de ses jambes.

Le bateau est vendu, Jean-Pierre Meunier ne perd pas espoir : « Saga voguera un jour grâce à d'autres. Ce jour-là sera celui du bonheur. » Le nouveau propriétaire dote le Saga d'un pont en teck, puis il tombe dans l'oubli sur un chantier naval, à côté de Bordeaux.

Éric Meunier et Florentine Leloup, le fils et la petite-fille

Éric est marin de commerce, skipper, plongeur, charpentier de marine... Alors qu'il navigue au Canada en juillet 2018 : « À la consultation d'un magazine de vieux gréements, je reconnais le Saga. Il est à vendre. J'en parle à ma fille Florentine et, en juillet 2018, nous décidons de nous lancer dans l'aventure. » En octobre, ils achètent le Saga. Le bateau n'avait jamais navigué. « Nous l'immatriculons mais il est en très mauvais état. » Près de deux ans de restauration commencent. Éric comme marin, travaille un mois sur deux. Son mois de repos, il le consacre au bateau.

« Dans le secret de Jean-Pierre, explique Florentine, nous regroupons famille et amis autour du projet et créons une association. Professionnellement, je travaille avec des paysans. Ils sont sensibles à l'histoire. Ce sont des producteurs laitiers de la société Faire France ou des particuliers comme Catherine et Hubert Marin. Ils apportent leur soutien financier et rendent l'opération possible. »



Jean-Pierre Meunier découvre le « Saga » avec sa petite-fille Florentine Leloup.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Les retrouvailles

Le 10 juillet, le bateau est mis à l'eau. Dans le plus grand secret, direction Ouistreham à quelques kilomètres de chez Jean-Pierre Meunier.

Samedi dernier, lorsque celui-ci découvre le bateau, il est abasourdi : « C'est trop fort, l'émotion est trop forte, je ne peux pas parler, j'ai passé huit années à construire la coque... Je suis abasourdi, je n'y pensais même plus, c'est au-delà de mes espérances... »

Les projets du Saga

« Au-delà de l'histoire familiale, explique Florentine, le bateau n'est pas destiné à rester à quai ou à une exploitation commerciale. Notre premier projet, c'est d'accueillir à bord des enfants ou des personnes en situation de handicap, puisque le bateau est équipé pour cela. Ensuite, nous aimerions que des enfants qui n'ont pas accès à la mer puissent la découvrir, mener des actions sociales et solidaires et sensibiliser



Démarrée en 1981, la construction du « Saga » a été terminée cette année.

PHOTO : OUEST-FRANCE

à la préservation du milieu marin. » Le bateau est à Ouistreham et a vocation à naviguer sur les côtes de la Manche.

Contact. Pour contacter l'association, e-mail : associationlesaga@gmail.com ; site internet : www.lesaga.fr ; tél. 06 66 96 11 24

Une course-poursuite pour les besoins d'un film

Si vous avez vu un hélicoptère rouler au ras du sol et un bus être poursuivi par deux motards, pas de panique, il s'agit du tournage d'un long-métrage qui a lieu entre l'Orne et la Sarthe.

Un bus lancé à pleine vitesse, deux motards en combinaisons blanches à ses trousses et un hélicoptère qui vole au ras du sol. Si vous avez croisé tous ces éléments, les 18 ou 19 juillet, entre Mamers, en Sarthe, et Le Gué-de-la-Chaine, dans l'Orne, vous n'avez pas été victime d'hallucinations. Vous n'avez pas non plus assisté à une véritable course-poursuite entre des fuyards et des forces de l'ordre.

En revanche, vous avez été au plus près d'un tournage de film qui a lieu entre le nord Sarthe et le sud Orne.

« Un bus poursuivi par un hélico ! »

« Je faisais de la moto à Saint-Germain-de-la-Coudre (Orne), raconte Kevin Chaumier, 19 ans. Mon père, qui m'accompagnait, est tombé sur une vidéo sur les réseaux sociaux. On y voyait un bus être poursuivi par un hélicoptère. Des gens pensaient que c'était une vraie course-poursuite. On est allés voir. »

Une fois sur place, sur la départementale 955 entre Mamers (Sarthe) et Le Gué-de-la-Chaine (commune nouvelle de Belforêt-en-Perche, dans l'Orne), la scène est impressionnante. « Ils étaient sur les dernières prises de la journée, il était 19 h. Un motard, vraisemblablement un tueur, était poursuivi par un gendarme. La route était barrée avec un faux véhicule de gendarmerie. On a bien cru qu'il n'allait pas s'arrêter. C'est vraiment bien fait ! »

Le père et le fils essaient de se renseigner mais pas facile d'obtenir des infos sur un long-métrage pour le cinéma. « On nous a dit que Claire Chazal jouait dans le film le rôle de la maire de Mamers », ajoute Kevin Chaumier. Renseignements pris, les



Le tournage du film n'est pas passé inaperçu, la semaine dernière, entre Mamers et Le Gué-de-la-Chaine.

PHOTO : ZZRIDDERS

infos sont bonnes ! Le film est le bébé d'Arnaud Fleurent-Didier, chanteur et musicien qui vit dans la région depuis dix ans. Il raconte le complot d'un géant télécom qui utilise Mamers comme ville pilote pour installer un réseau 5G. Un meeting est organisé mais rien ne va se passer comme prévu.

Le film sortira sur grand écran

Dans son casting, Claire Chazal, donc, mais aussi Charles Berling ou encore Brigitte Lahaie. Et une pluie de talents mamertins, « dont Romuald Cordier, dépanneur garagiste dans la vraie vie et le meilleur pilote du Perche », lance Arnaud Fleurent-Didier dans un éclat de rire. C'est lui qui était au volant du bus fou, ce week-end, sur les routes du Perche. Un agriculteur local a aussi prêté



Le film « Vénère, invasion Mamers », sera projeté sur grand écran.

PHOTO : ZZRIDDERS

sa moissonneuse-batteuse pour une cascade dans le foin. « L'énergie de tous ces gens m'est extrêmement précieuse », ajoute le réalisateur.

Le tournage devrait encore se prolonger, quelques jours par-ci par-là,

jusqu'à fin septembre. Puis, le film baptisé Vénère, invasion Mamers devrait trouver son public sur le grand écran.

Delphine LE NORMAND.

Une aide débloquée pour les discothèques

Le gouvernement vient d'annoncer un fonds de soutien pour les discothèques, toujours fermées depuis le mois de mars.



Le club caennais Le 32, fermé depuis mars.

PHOTO : OUEST-FRANCE

« On peut enfin souffler », réagit Jean-Baptiste Jautée, gérant de la discothèque caennaise Le 32. Vendredi, le gouvernement a annoncé la création d'un fonds de soutien pour le monde de la nuit française.

72 millions d'euros pour permettre aux discothèques de recevoir jusqu'à 45 000 € afin de payer tout ou partie de leurs charges fixes des mois de juin, juillet et août de cette année.

Une aide, mais pas de réouverture à l'horizon

« On ne pouvait pas demander à ces entreprises de rester fermées sept mois sans aide. Avec cette mesure, on pense avoir sauvé 90 % des discothèques françaises, explique Xavier Blanchet, président du syndicat des discothèques et des lieux de loisirs de Normandie. On s'est senti écouté par Alain Griset, le nouveau ministre des PME, et on remercie les 150 députés qui étaient de notre côté. »

Christophe Blanchet, député de la 4^e circonscription de Calvados, déclare que le ministre Alain Griset estime « souhaitable que les organisations professionnelles puissent rencontrer le Conseil scientifique afin de faire valider le protocole sanitaire indispensable à leur réouverture ». Une concertation avec le service bancaire, frileux pour soutenir les établissements, pourrait aussi avoir lieu.

En revanche, aucune date de réouverture n'est annoncée. « J'espère que l'aide continuera après septembre si on ne ouvre pas, mais j'ai du mal à comprendre qu'on soit les derniers fermés, regrette Jean-Baptiste Jautée. Les parcs de jeu, les piscines, les bars de nuit, même les clubs libertins sont ouverts, mais pas nous. Et ça alors qu'on a proposé un protocole sanitaire strict avec stop-Covid ou prise d'identité et des cloisonnements en petits groupes. »

Alexandre HORN.

Beach Hôtel et Cures marines en justice

Un litige oppose, depuis dix ans, Les Cures marines aux propriétaires du Beach Hôtel, à Trouville, au sujet de servitudes de vue.

Justice

L'affaire a déjà fait l'objet, en 2016, d'un arrêt de la cour d'appel de Caen, cassé en 2017, puis d'un arrêt de la cour d'appel de Rouen qui a, à son tour, été cassé le 9 juillet.

L'affaire doit être désormais jugée par une troisième cour d'appel, à Versailles cette fois.

Pour les besoins de l'aménagement de dix-sept chambres, les Cures marines ont demandé, en 2009, aux copropriétaires du Beach Hôtel, l'autorisation de pratiquer des ouvertures en direction du nord-est, sur le patio, ce qui créait des vues nouvelles sur le Beach Hôtel.

En juillet 2009, une assemblée générale des copropriétaires du Beach Hôtel a autorisé le projet à l'unanimité.

Mais depuis cette date, le syndicat des copropriétaires s'oppose à la création de ces servitudes, en soutenant qu'un accord devait être formellement signé entre les deux parties, ce qui n'a pas été fait, et que les Cures marines ont modifié leur projet, de sorte que l'autorisation de 2009 ne

vaut plus rien.

Les Cures marines chiffraient leur préjudice à plus de 12 millions d'euros en 2016, du fait de l'impossibilité d'aménager 17 chambres. Elles estiment que la délibération d'assemblée générale se suffisait à elle-même et donnait à elle seule l'autorisation demandée.

La cour d'appel de Caen avait cependant répondu en 2016 aux Cures marines qu'en l'absence d'acte notarié, l'autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires de 2009 ne suffisait pas à leur conférer cette servitude de vue. La cour d'appel de Rouen exigeait à son tour, en 2018, au moins un contrat privé. À chaque fois, la Cour de cassation a cassé ces arrêts en jugeant que la délibération des copropriétaires suffisait à autoriser la servitude. La cour de Rouen a jugé ainsi sans constater cependant que la délibération de 2009 était subordonnée à la signature d'un acte retranscrivant la volonté commune des deux parties, a observé la Cour de cassation.

La cour d'appel de Versailles doit désormais trancher.

Le Calvados en bref

Le préfet interdit les rassemblements festifs musicaux

En cette période estivale, le département de Calvados est confronté à plusieurs tentatives de rassemblements festifs à caractère musical (technival, rave ou free-party) pouvant favoriser la propagation du Covid-19.

« Compte tenu d'une accélération de la circulation de ce virus, de l'existence de clusters dans le département et du fort risque de brassage lié à de telles manifestations, ces rassemblements sont

désormais interdits pour la sécurité de tous », précise la préfecture de Calvados. Jusqu'au 31 août, quel que soit le nombre de participants.

« La constatation d'événements non déclarés donnera lieu, entre autres, à un signalement pour mise en danger de la vie d'autrui auprès de l'autorité judiciaire, afin que soient engagées des poursuites pénales à l'encontre des organisateurs », rappelle la préfecture.

Loisirs et tourisme

Animations, ateliers, expositions, musées, parcs, visites, excursions, sports... Annoncez gratuitement tout l'été vos événements estivaux en vous inscrivant sur www.infolocale.fr : une annonce gratuite dans les pages locales des journaux du groupe Ouest-France, sur ses agendas web et ceux de ses partenaires. Profitez-en !